



COMITÉ DE LA MAYENNE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES
Demande de modification au Calendrier

Attention, cette demande de changement (date ou horaire) doit parvenir au Comité départemental au moins 10 jours avant la date de la rencontre, revêtue de l'avis et du cachet des deux clubs.

- Toute demande envoyée ou déposée à une autre adresse sera considérée comme nulle.
- La date proposée en accord entre les deux clubs devient la date officielle; mais les brûlages à prendre en considération restent ceux de la date primitive.
- Une rencontre peut être avancée, mais en aucun cas, reculée, sauf cas exceptionnel.
- Aucune demande (sauf cas exceptionnel) ne sera accordée pour la dernière journée de la phase en cours.

DEMANDE

Club recevant :n° 12 53
Club visiteur :n° 12 53

Division concernée : Poule : – Tour ou journée n° : **Messieurs** **Dames**
(rayer la mention inutile)

Date prévue au calendrier: Heure :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Date souhaitée: Heure.....

Salle dans laquelle aura lieu la rencontre (si changement) :

=====
*Après visa des 2 associations, ce document doit être transmis, par le club demandeur, soit par courrier ordinaire, soit par courrier informatique, **au moins 10 jours à l'avance**, à l'adresse suivante : Maison des Sports – Comité Départemental de tennis de table de la Mayenne – 109 avenue Pierre de Coubertin – BP 91035 – 53010 LAVAL cedex – Tél : 02 43 56 11 56 – E.mail : t.tablecd53@wanadoo.fr*

| | | |
|------------------------------|--|--|
| 1 - Club demandeur : | 2 - Club adverse : | Comité départemental |
| | | Commission Sportive, Accord ou Avis : |
| Signature, Cachet du Club | Signature, Cachet et avis du Club ACCEPTÉ – REFUSE | Le Président : ACCEPTÉ - REFUSE |
| Date : | Date : | Date : |

=====

En cas de refus de la Commission Sportive, les 2 associations seront informées par mail dans les 48 heures suivant la réception.